

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 808 Convention d'occupation du domaine public avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment en son article L.2122-1-3 2° ;

Considérant le contrôle étroit exercé par la Ville sur les activités de l'association et l'intérêt local à maintenir ses activités sur la dépendance du domaine public occupée qui justifient que le titre d'occupation soit délivré de gré à gré ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public avec l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13 Seine (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13 une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 1 an et 6 mois relative à l'occupation des locaux situés 30, rue du Chevaleret dans le 13e arrondissement pour une valeur locative de 439 000 euros. La convention d'occupation du domaine public est jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La redevance versée à la Ville de Paris par l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13, en contrepartie de l'occupation, est fixée à un montant annuel de 1.200 euros et sera perçue à terme échu une fois par an. L'aide en nature qui en résulte est de 437 800 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO